

**FINALE DEPARTEMENTALE DU CHAMPIONNAT FUTSAL SERVIPROPRE - U13 NIVEAU 1
DISTRICT DE MEURTHE-ET-MOSELLE - 2022/2023**



Gymnase Annie Villa, 11 Rue des Fourrières 54230 Neuves-Maisons



DATE : samedi 28 janvier 2023

Lieu : NEUVES MAISONS



GROUPE O
LUDRES 1
EVOLVE 1
BLENOD 1
CS GODBRANGE 1
CSP REHON 1
MT ST MARTIN 1



DELEGUES
QUINTIN Hervé
BOUCHON J.P.

**PRESENTATION DES LICENCES OBLIGATOIRE (COPIES PAPIER EXTRAITES DE FOOTCLUBS AVEC PHOTOS OU LOGICIEL COMPAGNON)
PRESENCE DES EQUIPES OBLIGATOIRE AU MOINS 20 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LEUR PREMIER MATCH
Les équipes doivent se munir d'un jeu de chasubles (obligatoire pour les remplaçants sur le banc)
Les joueurs doivent porter des baskets spécifiques futsal ou des baskets à semelles blanches
Rappel règlement futsal : Coups francs directs à partir de 4 fautes cumulées si la durée de la rencontre est inférieure ou égale à 15 minutes**



N°	Heure	G/ph	Rencontres de 1 x 15 minutes		Scores	Fautes	Avertissements	Expulsions
1	13:30	G O	LUDRES 1	- EVOLVE 1	0 - 2	4 - 3	-	-
2	13:47	G O	BLENOD 1	- CS GODBRANGE 1	0 - 4	2 - 3	-	-
3	14:04	G O	CSP REHON 1	- MT ST MARTIN 1	1 - 1	1 - 1	-	-
4	14:21	G O	CS GODBRANGE 1	- LUDRES 1	3 - 0	3 - 5	-	-
5	14:38	G O	CSP REHON 1	- BLENOD 1	2 - 2	0 - 1	-	-
6	14:55	G O	MT ST MARTIN 1	- EVOLVE 1	0 - 3	5 - 3	N°7 -	-
7	15:12	G O	LUDRES 1	- CSP REHON 1	1 - 3	1 - 0	N°6 -	N°6 -
8	15:29	G O	EVOLVE 1	- CS GODBRANGE 1	1 - 0	2 - 2	- N°12	-
9	15:46	G O	BLENOD 1	- MT ST MARTIN 1	1 - 0	1 - 0	-	-
10	16:03	G O	CSP REHON 1	- EVOLVE 1	1 - 6	0 - 1	-	-
11	16:20	G O	BLENOD 1	- LUDRES 1	1 - 2	0 - 3	-	-
12	16:37	G O	MT ST MARTIN 1	- CS GODBRANGE 1	1 - 2	4 - 0	N°6-8-5 -	-
13	16:54	G O	EVOLVE 1	- BLENOD 1	2 - 0	2 - 0	-	-
14	17:11	G O	CS GODBRANGE 1	- CSP REHON 1	3 - 0	0 - 0	-	-
15	17:28	G O	MT ST MARTIN 1	- LUDRES 1	0 - 2	3 - 5	coach - N°4	-

CLASSEMENT FINAL	
1 ^{er}	EVOLVE 1
2 ^{ème}	CS GODBRANGE 1
3 ^{ème}	LUDRES 1
4 ^{ème}	CSP REHON 1
5 ^{ème}	BLENOD 1
6 ^{ème}	MT ST MARTIN 1



Classement

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Match perdu par pénalité : 0 point
- Match perdu par forfait : - 1 point, score du forfait 3 - 0 et application de(s) l'amende(s) prévue(s) au statut financier du District

En cas d'ex-aequo au classement final d'un groupe, les équipes sont départagées de la façon suivante :

- par le total des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager,
- par la différence entre les buts marqués et encaissés pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager,
- par la meilleure attaque dans les seuls matches ayant opposé les équipes à départager,
- par la différence entre les buts marqués et encaissés au cours de l'ensemble des matches joués dans le groupe,
- par la meilleure attaque au cours de l'ensemble des matches joués dans le groupe,
- par la meilleure défense au cours de l'ensemble des matches joués dans le groupe

En cas d'égalité totale, une séance de tirs au but (5 tirs) déterminera le vainqueur des équipes à départager

En cas de nouvelle égalité une séance de tirs au but type "mort subite" déterminera le vainqueur des équipes à départager